

Dupond-Moretti : on dispatche les migrants des Alpes maritimes dans toute la France, faut pas fâcher Ciotti !

écrit par Denise | 5 mars 2023



Eric Dupond-Moretti à l'Assemblée nationale, le 24 novembre 2022. (Photo d'illustration) - Geoffroy VAN DER HASSELT / AFP



Eric Dupond-Moretti à l'Assemblée nationale, le 24 novembre 2022. (Photo d'illustration) - Geoffroy VAN DER HASSELT / AFP

Les mineurs isolés, trop nombreux dans les Alpes Maritimes sont répartis dans d'autres départements. C'est clair, c'est annoncé ouvertement depuis l'Assemblée Nationale par Dupont Moretti.

Il a annoncé que la répartition avait commencé dès le 23 Janvier ; le département des Alpes Maritimes était débordé et ne pouvait plus en accueillir. Le garde des Sceaux répondait donc à une question d'un député RN qui dénonçait une submersion migratoire et l'augmentation de la délinquance, en ces termes : " *j'ai donné des directives à mes services pour dispatcher les MNA, et nous allons pérenniser cette situation, avec l'accord de E.Ciotti et du président du C.départemental car eux, A VOTRE DIFFERENCE, se préoccupent, me saisissent et nous prenons des mesures !* »

Et donc la solution, la seule et unique aux yeux de cet idéologue, c'est de dispatcher au lieu de rendre à leurs parents, ces enfants/ados/majeurs... Sa réflexion est facile, il devrait s'étonner lui même du peu d'arguments qu'il a à offrir – pour un ancien avocat- en disant que E.Ciotti l'avait interpellé CAR IL SE PREOCCUPAIT, ET LES MESURES

SUIVENT !!

Il ne s'agit ps de préoccupation " humanistes " , IL N Y A PLUS DE PLACE, c'est juste un élément factuel, et évidemment comme ce gouvernement n'agit pas pour contrer l'appel d'air, il dispatche !! Mais c'est sans doute trop simple pour M. Moretti que de réfléchir plus au fond, sur l'immigration !

Et lui comme Darmanin d'évoquer ouvertement la délinquance qui va avec ces MNA, sans que cela leur pose d'autre problème que « où mettre tous ces délinquants pour alléger les Alpes Maritimes » ? C'est qu'il ne s'agit pas de fâcher Ciotti en ce moment... Macron a besoin des voix des LR pour faire passer la loi sur les retraites...

Encore 3 ans, vous, nous ne reconnâitrons pas notre pays !

Les structures d'accueil du département ne sont pas en capacité de prendre en charge l'afflux de mineurs isolés qui traversent la frontière, avaient indiqué la préfecture et le conseil départemental.

Les services d'accueil étaient saturés. Certains [mineurs non accompagnés](#) (MNA) pris en charge dans les Alpes-Maritimes sont désormais envoyés vers d'autres départements, et ce, depuis le 23 janvier dernier.

Une information révélée par le ministre de la Justice, Eric Dupond-Moretti, qui répondait ce mardi à l'Assemblée nationale au député (RN) des [Alpes-Maritimes](#) Bryan Masson, lors des questions au gouvernement.

Ce dernier, qui adressait initialement son invective au ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, évoquait alors une « submerssion migratoire », imputée aux migrants mineurs, et à laquelle il attribue une « explosion de la délinquance ».

« J'ai donné des directives à mes services, de « dispatcher », pardon pour le verbe, il est inadéquat, les mineurs non accompagnés dans d'autres départements. Nous

avons fait cela depuis le 23 janvier et nous allons pérenniser cette situation », a affirmé le garde des Sceaux.

« À votre différence, ils me saisissent »

Selon le ministre, la décision a été prise après la saisie de son ministère par Charles Ange Ginésy et Eric Ciotti, respectivement président du conseil départemental et [député](#) des Alpes-Maritimes.

« Ils se préoccupent des mêmes choses que vous, mais eux, à votre différence, ils me saisissent, et nous prenons des mesures », a raillé le ministre, sous le regard visiblement amusé d'Eric Ciotti.

Eric Dupond-Moretti a également répondu sur le point de la sécurité en citant les chiffres, en baisse, de la délinquance dans le département.

Difficultés d'accueil

« Quelque 690 mineurs non accompagnés sont actuellement pris en charge par le conseil départemental des Alpes-Maritimes, un niveau jamais atteint », avait déclaré la préfecture du département au mois de janvier dernier. Un chiffre record qui avait mené à la [saturation](#) des services d'accueil.

Selon des chiffres fournis par le département, 4.909 mineurs non accompagnés, essentiellement d'origine africaine, ont été « mis à l'abri » en 2022, c'est-à-dire hébergés en urgence à leur arrivée pour quelques jours, le temps d'évaluer leur minorité. Ils étaient 4.049 en 2021, soit une hausse de 21%.

https://www.bfmtv.com/cote-d-azur/alpes-maritimes-eric-dupond-moretti-annonce-que-la-repartition-des-mineurs-isoles-a-commence_AN-202302280726.html